

Charte des Parents au sein de la FFSNW, dans les regroupements, les stages et les participations aux compétitions sous l'égide de celle-ci

Cette fiche a été élaborée dans le but de sensibiliser les parents à leur rôle et aux comportements attendus. Il est entendu par « parents » : tout parent, tuteur légal ou adulte responsable désigné par ceux-ci.

Vous renouvelez, chaque année, la licence de votre enfant auprès de la FFSNW.

Celui-ci a été identifié parmi les athlètes pouvant être invités ou convoqués aux regroupement, stages et compétitions sous l'égide de la Fédération.

La FFSNW ne peut pas fonctionner simplement avec des athlètes, des éducateurs, des bénévoles des dirigeants, des arbitres, des officiels ou des cadres d'État.

La FFSNW existe de par les énergies locales qu'elle tente de fédérer. La Fédération a ainsi besoin des parents qui jouent un rôle charnière entre l'athlète, particulièrement mineur, les bénévoles, les encadrants et l'institution fédérale.

Aussi, la FFSNW compte sur la compréhension, le soutien et l'adhésion des parent à ses côtés.

C'est dans ce cadre que les athlètes, majeurs ou mineurs, pourront pratiquer leur sport dans les meilleures conditions.

La FFSNW n'organise plus de regroupements, de stages ou de participation à des compétitions avec hébergement de mineurs. **La FFSNW organise exclusivement des regroupements, des stages ou des participations à des compétitions sans hébergement de mineurs.** À cet égard chaque parent ou représentant dûment validé par les parents est tenu d'accompagner le ou les enfants dont il a la responsabilité aux différents lieux de rendez-vous et les récupérer à la fin des entraînements, regroupements et temps de compétition. Il est de sa responsabilité exclusive d'assurer la prise en charge de la fin de la pratique jusqu'au rendez pour la pratique du lendemain, y compris la surveillance de nuit.

RESPECTER les ACTEURS et les RÈGLES :

- Pour qu'il puisse débiter la saison, les parents doivent souscrire et payer, auprès de la FFSNW, une licence de l'année pour leur enfant avec la bonne extension. Cette licence pour être valide devra être, le cas échéant, accompagnée du certificat médical et de l'ensemble des documents relatifs au fonctionnement des groupes stage et compétition renseignés et signés par les parents.
- Les parents sont responsables de l'assiduité de leur enfant. Le manque d'assiduité pourra être un motif d'exclusion des groupes et des actions fédérales.
- Les parents sont responsables que leur enfant ait, à tout instant au cours des actions fédérales où celui-ci est invité ou convoqué, un comportement correct vis-à-vis de l'ensemble de l'équipe d'encadrement fédérale (Élus, Direction, CTS, entraîneurs, coach, médecin, kinésithérapeute, etc.) et de ses coéquipiers.
- Les parents acceptent que le risque de blessures est inhérent à la pratique d'un sport.
- Considérant la nature des activités sportives pouvant engager l'intégrité physique, l'enfant, doit à tout instant, respecter les consignes de l'équipe d'encadrement fédérale. Les parents sont responsables du respect de ces consignes par leur enfant. Tout manquement ou refus d'application desdites consignes pourra entraîner une exclusion du regroupement, stage ou action fédérale.
- Les parents reconnaissent que seuls l'équipe d'encadrement fédérale et l'entraîneur désigné par celle-ci sont habilités à donner les consignes et s'engagent à ne pas interférer.
- Les parents s'engagent à respecter les décisions de l'équipe d'encadrement fédérale concernant les choix sportifs, techniques, tactiques et de fonctionnement pour son enfant et l'équipe.
- Les parents, ou le représentant dûment validé par eux, sont tenus d'accompagner leur enfant ou ceux dont ils ont la responsabilité aux différents lieux de rendez-vous, sur les sites de pratiques notamment, et de venir le ou les récupérer en fin de journée sportive au lieu défini par l'équipe d'encadrement fédérale.
- Les parents s'engagent à respecter les horaires qui seront indiqués dans le planning prévisionnel ou transmis par le responsable de l'équipe d'encadrement fédérale. Être à l'heure sous-entend une arrivée au moins 10 minutes avant l'heure du rendez-vous.
- Dans le cas où un transport collectif est organisé par la FFSNW ou par l'organisateur d'une action ou d'une compétition, les parents acceptent que leur enfant utilise les transports.
- Les parents, lors des regroupement, des stages et des participations aux compétitions s'interdiront d'être présents dans les vestiaires, les espaces réservés à l'équipe de France, ou sur le ponton de départ, avant pendant ou après l'activité sportive.

COMMUNIQUER avec les **ACTEURS** et l'**INSTITUTION** :

- Les parents acceptent de confier leur enfant et doivent s'assurer de la prise en charge de celui-ci par l'équipe d'encadrement fédérale pour la pratique de l'activité sportive et la restauration du midi.
- Les parents reconnaissent avoir pris connaissance et accepter les règles, objectifs et modalités de fonctionnement instaurés par la FFSNW pour l'accompagnement des athlètes, les regroupements, les stages et les compétitions dans le cadre de l'accès au haut niveau et de la haute performance sous l'égide de la FFSNW.
- Les parents sont responsables d'informer de tout arrêt d'activités de leur enfant en cours d'année qui, quel qu'en soit le motif, ne donnera lieu à aucun remboursement.
- Pour toute blessure, les parents devront faire établir et transmettre au médecin fédéral, un certificat médical d'arrêt puis un certificat d'autorisation de reprise afin d'envisager l'invitation, la convocation ou la sélection à de futures actions fédérales.
- Les parents s'engagent à soumettre au responsable de la performance de la discipline, en charge des regroupements, stages et participations aux compétitions, tous problèmes sportifs ou extra-sportifs.
- Les parents s'engagent à ne pas s'immiscer dans l'entraînement ou d'aller à l'encontre des consignes transmises par les membres de l'équipe d'encadrement fédérale.
- Les parents s'engagent à prévenir, suffisamment en amont, le responsable du regroupement, stage ou de la participation à la compétition de toute absence ou retard éventuel. Tout manquement pourrait entraîner une non convocation à l'action suivante.
- La FFSNW et l'équipe d'encadrement fédérale ne pourront être tenues responsables de la surveillance, de la sécurité et du bien-être des enfants en dehors des périodes d'activité sportive, définies dans le planning ou transmises par l'entraîneur ou l'équipe d'encadrement fédérale.
- La FFSNW et l'équipe d'encadrement fédérale ne pourront être tenues responsables en cas d'incident sur le trajet pour se rendre ou repartir du site de pratique lors d'un groupement, d'un stage ou d'une compétition, pour un enfant non accompagné ou pris en charge par ses parents.
- La responsabilité de la FFSNW ou de l'équipe d'encadrement fédérale ne pourra être engagée en cas de non récupération de l'enfant par ses parents ou par la personne désignée par ceux-ci après les heures de pratique lors des regroupements, stages ou compétitions.
- Les parents pourront être prévenus soit par téléphone, SMS, mail ou sur le site internet de la fédération, de toute annulation d'une action fédérale ou de changements d'horaires pour les regroupements, les stages ou les compétitions sous l'égide de celle-ci.

ETRE DISPONIBLE pour **SON ENFANT** et auprès des **ACTEURS** et de l'**INSTITUTION** :

- Pour l'ensemble des regroupements, stages ou participation à une compétition, les parents sont responsables des transports de leur enfant jusqu'au lieu de pratique, puis sur place pendant toute la durée de l'action. Les parents sont responsables de la restauration pour les petits déjeuners et les dîners et responsables du coucher, du sommeil et de la surveillance de nuit de leur enfant pendant toute la durée de l'action.
- Les parents sont responsables de la présence de l'ensemble des tenues et matériels sportifs nécessaires et compatibles avec la pratique de leur enfant.
- Les parents reconnaissent ne pas être un entraîneur ou un juge et qu'ils doivent s'impliquer avant tout dans leur rôle de parents.
- Le sport est avant tout un plaisir, un jeu et un moyen de développement personnel pour l'enfant qu'il souhaite partager avec ses parents.
- Les parents sont responsables de la transmission des bonnes habitudes diététiques et, notamment, du besoin de se réhydrater dans le cadre de la pratique sportive.
- Les parents acceptent de se conformer à certaines règles de bonne conduite dans l'intérêt de leur enfant :
 - o Applaudir les bonnes actions de son enfant, mais également complimenter les adversaires permettant de démontrer le respect mutuel ;
 - o S'interdire toute violence envers les juges et officiels, les encadrants, les entraîneurs, les autres parents et, à plus forte raison, envers son enfant ou d'autres enfants ;
 - o Encourager et reconforter son enfant même en cas de défaite, celle-ci étant une marche nécessaire en terme d'apprentissage ;
 - o Être présents et venir voir pratiquer leur enfant, le soutenir et soutenir son équipe mais surtout laisser l'équipe d'encadrement fédérale diriger ou coacher ;
 - o Avoir, le plus souvent possible, vis-à-vis de son enfant et de son équipe une attitude positive.
- Les parents doivent s'assurer d'un minimum de précaution quant à la responsabilité qu'ils délèguent à leur enfant ou à toute autre adulte responsable de celui-ci pour les trajets, l'assiduité ou la surveillance en dehors de l'activité sportive lors des actions fédérales.
- En cas d'absence des parents pendant la pratique sportive de leur enfant, ceux-ci délèguent à la personne responsable de l'action ou à l'entraîneur de l'équipe d'encadrement fédérale, la capacité à intervenir rapidement dans ce cadre et, à ce titre, reconnaissent le droit à ceux-ci de prendre toutes les mesures d'urgence qu'ils jugeront nécessaires pour assurer la sécurité de l'athlète.

Validé par le Bureau Fédéral et le Conseil d'Administration de la FFSNW